

07 nov 2014 -18:21

Appartient à [Conseil des ministres du 7 novembre 2014](#)

Désignation de six membres du comité de coopération pour les institutions bruxelloises

Sur proposition du Premier ministre Charles Michel, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui désigne six membres du comité de coopération pour les institutions bruxelloises.

Les ministres suivants sont désignés comme membres du comité de coopération pour les institutions bruxelloises :

- le Premier ministre, Charles Michel
- Monsieur Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
- Monsieur Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé des Grandes Villes et de la Régie des bâtiments
- Monsieur Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
- Monsieur Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des institutions culturelles fédérales
- Monsieur Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale

projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 14 juillet 1989 portant fixation du nombre de membres du comité de coopération institué par la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>